

Image not found or type unknown



Preuve de reconnaissance de dette ou pas ?

Par **Blackdragon41**, le **17/07/2007** à **15:55**

Bonjour,rnrnJ'ai payé le coût d'une réservation d'un terrain (env. 2000 euros) par chèque avec reçu de l'agence, pour une amie. Celle-ci ne m'a fait aucun papier de reconnaissance de dette. Je souhaiterais savoir si je peu attaquer celle-ci avec le seul reçu de l'agence pour récupérer mon prêt financier, en considérant que le reçu de l'agence immobilière est une preuve suffisante devant un tribunal d'instance ? Merci pour vos retour.rnrnCordialement